



*Liberté - Égalité - Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**SECRETARIAT GENERAL  
POUR LES AFFAIRES DE CORSE**

# **RECUEIL DES ACTES**

  

# **ADMINISTRATIFS**

**\* \* \* \* \***

**Année 2009**

**Numéro spécial**

**Arrêté préfectoral n° 201/2009/DRAM du 8 octobre 2009 portant levée de la suspension temporaire et à des fins conservatoires des transferts et immersions dans le milieu ouvert des huîtres creuses (*Crassostrea Gigas*)**

**20 octobre 2009**

BP 229 – 20179 Ajaccio cedex  
tél : 04 95 11 13 00 - télécopie : 04 95 21 32 70 – mël : [sgac@corse.pref.gouv.fr](mailto:sgac@corse.pref.gouv.fr)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE CORSE

### **Arrêté préfectoral n° 201/2009/DRAM**

**portant levée de la suspension temporaire et à des fins conservatoires des transferts et immersions dans le milieu ouvert des huîtres creuses (*Crassostrea Gigas*)**

**Le Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud,  
Chevalier de la Légion d'Honneur**

- VU la Directive 2006/88/CE du Conseil du 24 octobre 2006 relative aux conditions de police sanitaire applicable aux animaux et aux produits d'aquaculture, et relative à la prévention de certaines maladies chez les animaux aquatiques et aux mesures de lutte contre ces maladies ;
- VU le code rural, livre II, modifié par le décret n° 2008-1141 du 4 novembre 2008 (partie réglementaire) ;
- VU le décret n° 97-156 du 19 février 1997 portant organisation des services déconcentrés des affaires maritimes ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets et à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2009-69 du 19 janvier 2009 définissant la liste des maladies réputées contagieuses mentionnées à l'article L.223-2 du code rural ;
- VU l'arrêté ministériel du 4 novembre 2008 relatif aux conditions de police sanitaire applicables aux animaux et aux produits d'aquaculture et relatif à la prévention de certaines maladies chez les animaux aquatiques et aux mesures de lutte contre ces maladies ;
- VU la note de service DGAL/SDSSA/N2009-8153 du 29 mai 2009 et DGAL/SDSSA/SDSPA/N° 2009-8165 du 12 juin 2009 et notamment son chapitre III relatif au lever de mesures de gestion ;

Considérant l'arrêt des déclarations de mortalité transmises par les professionnels durant les mois d'août et septembre aux différents services du groupe de vigilance ;

Considérant le rapport de l'unité littorale des affaires maritimes de la Haute-Corse en date du 22 septembre 2009 constatant l'arrêt des mortalités d'huîtres sur le site de l'étang de Diana ;

Considérant le rapport des techniciens de l'IFREMER en date du 5 octobre 2009 constatant l'arrêt du phénomène de mortalité d'huîtres sur le site de l'étang de Diana ;

Sur proposition du Directeur Régional des Affaires Maritimes de la Corse ;

## ARRETE

**Article 1er** : Les mesures de suspension temporaire des transferts et immersions dans le milieu ouvert d'huîtres creuses (*Crassostrea Gigas*) édictées par l'arrêté préfectoral n° 83/2009/DRAM du 5 juin 2009 sont levées à compter de la date de publication du présent arrêté.

**Article 2** : L'arrêté préfectoral n° 83/2009/DRAM en date du 5 juin 2009 portant suspension temporaire et à des fins conservatoires des transferts et immersions dans le milieu ouvert des huîtres creuses (*Crassostrea Gigas*) est abrogé.

**Article 3** : Le secrétaire général des affaires régionales de la préfecture, le directeur régional des affaires maritimes, le directeur départemental des affaires maritimes de la Haute-Corse, le maire d'Aléria, le commandant du groupement de gendarmerie de la Haute-Corse, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Corse.

Fait à Ajaccio, le 8 octobre 2009

L'administrateur en chef  
**Philippe PERONNE**  
Directeur régional des Affaires Maritimes  
de Corse

**Diffusion :**

DGAL  
DPMA  
Préfecture de la Haute-Corse  
Sous-préfecture de Corte  
Tous les conchyliculteurs de l'étang de Diana  
DRAM Corse  
DDAM de la Haute-Corse  
Groupement de gendarmerie de la Haute-Corse  
Groupement de gendarmerie maritime de la Méditerranée  
Mairie d'Aléria  
IFREMER  
Préfecture Maritime de la Méditerranée  
CROSS Méditerranée  
DDSV de la Haute-Corse  
DDASS de la Haute-Corse  
DDCCRF de la Haute-Corse